

AGENDA

- 10-14 septembre/ Ouagadougou** : Réunion du Comité des Experts statutaire ;
11 septembre / Ouagadougou : Cérémonie de lancement du Tournoi de football de l'UEMOA ;
11-13 septembre / Ouagadougou : Atelier régional d'élaboration d'un cadre harmonisé des Comptes Nationaux de la Santé dans les Etats membres de l'UEMOA ;
17 septembre / Bissau : Réunion du Conseil des Ministres statutaire de l'UEMOA.

Exécution du PER

Lancement officiel au Togo du projet « 300 forages » financés par l'UEMOA

Le Président de la Commission, Monsieur Soumaïla CISSE et le Ministre de l'Eau et des Ressources Hydrauliques de la République Togolaise, Monsieur Yao Florent MAGANAWE, ont procédé, vendredi 24 août 2007 à Améglévé, dans la Préfecture de Zio, au lancement officiel du projet 300 forages, financés par l'UEMOA, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Economique Régional 2006-2010. Le coup d'envoi de la construction des 300 forages positifs équipés de pompe à motricité humaine, a été donné en présence de M. Ismaïl Kpandja BINGUITCHA-FARE, Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, des membres de Gouvernement, des Autorités politiques, administratives et coutumières et des populations de la localité.

Ce projet d'hydraulique villageoise de 300 forages, dont le coût est estimé à près 2,6 milliards de francs CFA permettra de desservir en eau potable, les populations des Régions maritime, de la Kara et des Savanes.

Le Ministre de l'Eau et des Ressources Hydrauliques, Monsieur Yao Florent MAGANAWE, s'est félicité de la réalisation de ce projet qui prend en compte le renforcement des capacités des bénéficiaires et la réalisation d'infrastructures.

Monsieur Soumaïla CISSE a indiqué que ces 300 forages, qui viennent en appoint aux actions du Gouvernement, contribueront à renforcer la sécurité

alimentaire et à améliorer le bien-être des populations. « La Commission de l'UEMOA se tiendra toujours aux côtés des autorités togolaises dans leurs efforts de développement et plus particulièrement dans un secteur aussi vital que celui de l'eau », a précisé le Président de la Commission.



Le Président de la Commission entouré des membres du gouvernement togolais à la cérémonie de lancement des 300 forages

Abidjan

Vingtième session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA)



Photo de famille des membres du Bureau du CIP

Le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA) a tenu, du 11 au 23 août 2007 à Abidjan, sa 20^{ème} session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mélégué TRAORE, Président du CIP.

La cérémonie d'ouverture solennelle des travaux s'est déroulée, en présence de Monsieur Amadou KONE, Ministre de l'Intégration africaine, porte-parole du Gouvernement représentant le Premier Ministre, de Monsieur Kabran APPIA, représentant le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, de Monsieur Amadou DIOP, Conseiller Diplomatique du Président de la Commission, des membres du Corps Diplomatique et des Représentants des Organisations Internationales

Selon le communiqué de presse rendu public à l'issue de la session, les travaux ont porté sur l'examen du projet de budget 2008 du CIP, sur le rapport d'activité du Président du CIP et un débat sur l'émigration clandestine. La session a entendu également les comptes-rendus des missions d'observation des élections effectuées au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Mali, ainsi que des missions s'inscrivant dans le cadre des relations interparlementaires.

(Suite en page 2)

Fin de mission au Burkina Faso de Mme Sari SUOMALAINEM, Chef de la Délégation de la Commission Européenne

Le Président de la Commission, Monsieur Soumaïla CISSE a reçu, vendredi 24 août 2004, au siège de la Commission, Madame Sari SUOMALAINEM, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission Européenne au Burkina Faso.

La diplomate, en fin de mission au Burkina Faso, est venue faire ses adieux au Président de la Commission.

Les deux Chefs d'institutions ont, à cette occasion, passé en revue la coopération entre l'UEMOA et l'UE.



Madame Sari SUOMALAINEM recevant un présent des mains du Président de la Commission

A l'issue des travaux, le CIP a rendu publique une déclaration sur l'Accord conclu le 4 mars 2007 à Ouagadougou relatif à la crise ivoirienne, deux Résolutions sur la mise en place du Parlement de l'UEMOA et sur l'immigration clandestine. (*Lire ci-dessous*).

En marge de cette session, les participants ont visité les grands chantiers de Yamoussoukro. La 21^{ème} session ordinaire du CIP aura lieu à Bamako en février 2008.

Déclaration du Comité Interparlementaire sur l'accord de Ouagadougou

- Le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA), réuni à Abidjan, du 11 au 23 août 2007, salue à nouveau l'initiative de Son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République de Côte d'Ivoire, qui a conduit à la signature de l'Accord de Ouagadougou du 4 mars 2007 avec Son Excellence Monsieur Guillaume SORO, actuel Premier Ministre, sous la facilitation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

Le CIP conscient de ce qu'aucun processus d'intégration viable n'est possible sans la paix sociale et la stabilité politique se félicite de cette avancée significative qui renforce les bases de la réconciliation nationale dans un espace communautaire pacifique et stable.

Le CIP constate avec beaucoup de satisfaction la disponibilité et l'engagement de toute la classe politique ivoirienne, des partenaires sociaux, ainsi que de la société civile dans la mise en œuvre entière de cet important Accord.

Cette attitude clairvoyante et patriotique, empreinte de sagesse, a permis au Gouvernement de Côte d'Ivoire de fixer les balises pour une sortie définitive de crise.

Le CIP réaffirme son soutien et ses félicitations à toutes les composantes de la classe politique de Côte d'Ivoire et l'encourage à poursuivre dans cette voie pour la paix et le bonheur du peuple ivoirien et de tout l'espace communautaire.

**Fait à Abidjan, le 21 août 2007
 Le Comité Interparlementaire**

Résolution n° 003/2007/CIP sur la mise en place du Parlement de l'UEMOA

Le Comité Interparlementaire de l'UEMOA, réuni en sa 20^{ème} session ordinaire, du 11 au 23 août 2007 à Abidjan,

- Vu le Traité de l'Union, notamment en ses articles 16, 36 et 37 ;
 -Vu le Règlement intérieur du Comité Interparlementaire ;
 - Vu la Résolution N° 0001/2002/CIP du 22 août 2000 sur la révision du Traité de l'UEMOA en vue de la création du Parlement de l'Union, résolution ayant inventorié les articles du Traité susceptibles d'être supprimés, amendés ou modifiés ;
 - Considérant la signature des textes portant création du Parlement de l'Union par les Chefs d'Etat, lors de la Conférence au Sommet du 29 janvier 2003 à Dakar, République du Sénégal ;

• Constate que le Comité Interparlementaire, dans la limite des pouvoirs que lui confère le Traité de l'Union, a exécuté les tâches qui sont les siennes dans le cadre de la révision dudit Traité et de l'adoption du Traité portant création du Parlement de l'Union ;

• Se félicite de la volonté des Chefs d'Etat et de Gouvernement de voir la création du Parlement de l'Union devenir une réalité dans les meilleurs délais ;

• Invite la Côte d'Ivoire à ratifier les Traités révisés en vue de la mise en place du parlement de l'Union.

**Fait à Abidjan, le 21 août 2007
 Le Comité Interparlementaire**

RESOLUTION N° 002/2007/CIP SUR L'EMIGRATION CLANDESTINE

Le Comité Interparlementaire de l'UEMOA, réuni en sa 20^{ème} session ordinaire, du 11 au 23 août 2007 à Abidjan,

- Vu le Traité de l'Union, notamment en ses articles 16, 36 et 37 ;
 -Vu le Règlement intérieur du CIP ;
 - Profondément préoccupé par l'ampleur du phénomène de l'émigration clandestine ;
 - Très sensible à ce fléau qui touche des franges importantes des populations des pays de l'espace UEMOA ;
 - Conscient de ses responsabilités dans la gestion de cette douloureuse situation ;

• Salue la profondeur des débats ainsi que la pertinence des pistes de solutions ;

• Demande aux parlements nationaux de s'approprier ce dossier important, de poursuivre le travail de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion pour faire face à ce défi ;

• Demande l'organisation d'un séminaire au sein du CIP pour approfondir la réflexion et suivre l'évolution de cette question ;

• Encourage toutes les autorités de l'Union à poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre du Programme Economique Régional en vue de créer les conditions d'une grande prospérité au sein de l'Union et de l'insertion des jeunes dans ce processus de développement ;

• Invite la Communauté internationale à appuyer ces actions dans le cadre d'un partenariat juste et équitable.

**Fait à Abidjan, le 21 août 2007
 Le Comité Interparlementaire**

**Ouagadougou
 Première réunion du Comité Vétérinaire de l'UEMOA**



Le Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Monsieur Ismaïl Kpandja BINGUITCHA-FARE, au centre, à l'ouverture des travaux.

La première réunion du Comité Vétérinaire (CV) de l'UEMOA s'est tenue du 27 au 29 août 2007 à Ouagadougou. Étaient présents à cette réunion, outre les membres du CV, les observateurs de l'Autorité du Liptako Gourma, de la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail/Viande des Etats membres de l'UEMOA, du Centre International de Recherche-Développement sur l'Élevage en zone sub-humide (CIRDES), du Centre Régional de Santé Animale (CRSA), de l'École Inter- Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV), de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et de l'Union des Organisations de la Filière Avicole de l'UEMOA.

(Suite en page 3)

Présidant la cérémonie d'ouverture des travaux, le Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Monsieur Ismaïl Kpandja BINGUITCHAFARE, a qualifié la création du CV d'étape importante dans la mise en place d'un espace zoo sanitaire unique où des règles communes seront édictées et mises en œuvre de façon concertée. Il a souhaité une définition claire des rôles et des responsabilités des Etats membres, des différents acteurs nationaux publics et privés, ainsi que de l'Union dans la mise en œuvre des réformes en cours.

Les participants ont ensuite examiné, le projet de Règlement intérieur du CV, le programme d'activités pour la mise en œuvre de la législation pharmaceutique vétérinaire, les résultats de la sélection des membres du Comité Régional du Médicament Vétérinaire (CRMV).

A l'issue des travaux, les participants ont formulé des recommandations à la Commission et aux Etats membres. Il s'agit :

- de poursuivre les efforts pour un contrôle plus strict des médicaments vétérinaires en circulation dans l'espace UEMOA ;
- de prendre les dispositions afin d'assurer le diagnostic des maladies animales dans notre sous-région, face à la recrudescence de certaines maladies émergentes et réémergentes ;
- d'établir une coopération étroite entre le CRSA et la Commission de l'UEMOA ;
- d'assurer la formation initiale et continue des cadres des Etats en collaboration avec l'EISMV et le CIRDES ;
- d'organiser une session sur la gestion du risque ;
- de préparer un programme pluriannuel de renforcement des capacités dans le cadre des ressources humaines, la législation pharmaceutique vétérinaire, la surveillance épidémiologique et la sécurité sanitaire des aliments

Les participants ont également fait le point de la situation zoonositaire de l'espace UEMOA, notamment des deux maladies préoccupantes que sont la fièvre aphteuse et la grippe aviaire. Il est ressorti que la pathologie continue de sévir dans notre région de manière endémique ; la seconde épizootie est, selon le CV, sous contrôle.

Le Comité Vétérinaire a été informé de la création, le 17 août 2007 à Bamako, d'un observatoire qui regroupe vingt (20) pays, dans le cadre des activités de la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC).

Le Comité Vétérinaire de l'UEMOA, est une structure consultative chargée de formuler des avis et des recommandations à la Commission de l'UEMOA, sur des questions et mesures d'intérêt communautaire dans les domaines de

la santé animale, des zoonoses, de la bien-être des animaux, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la pharmacie vétérinaire et de la profession vétérinaire. Sa création répond à la nécessité d'une approche régionale pour examiner de façon concertée, les problématiques liées à la promotion de l'élevage dans la zone UEMOA.

Notons qu'en marge des travaux, le Président de la Commission de l'UEMOA a accordé, mercredi 29 août 2007, une audience à l'ensemble des participants.

Kpalimé

Séminaire d'information et de sensibilisation des membres du Réseau des Journalistes Economiques du Togo

Le Réseau des Journalistes Economiques de l'UEMOA, section du Togo, a organisé, du 17 au 18 août 2007 à Kpalimé (Togo), avec l'appui de la Commission, un séminaire d'information et de sensibilisation sur le thème : « La libre circulation des personnes et des biens et le droit d'établissement dans l'espace UEMOA ».

La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le Ministre de la Communication et de la Formation Civique, Monsieur Gahoun HEGBOR, en présence du Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Monsieur Ismaïl BINGUITCHAFARE, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA, du représentant du Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations et du Préfet de Kloto.

« La libre circulation des personnes et des biens et le droit d'établissement constituent la sève vivifiante de l'intégration économique et le chantier le plus tangible du processus d'intégration de l'UEMOA. Mais, la libre circulation des personnes et des biens passe par la fluidité des transports entre les Etats, l'absence d'entraves de toutes sortes sur les routes, l'acheminement rapide, et en toute sécurité, de personnes, de biens et de marchandises à l'intérieur d'un pays et d'un pays à l'autre. Cependant, malgré les progrès réalisés par l'Union, la libre circulation des personnes et des biens, et le droit d'établissement dans l'espace UEMOA ne sont pas encore effectifs », a indiqué Monsieur BINGUITCHAFARE.

Les travaux du séminaire ont été principalement axés autour de quatre communications, suivies de discussions. La première communication, présentée par M. Dossolo DIARRA, Juriste à la Direction des Affaires juridiques de la Commission de l'UEMOA, a eu pour thème : « Les réformes communautaires en matière de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement, ainsi que l'égalité de traitement dans l'accès des étudiants aux institutions d'enseignement supérieur ». Cette communication a été précédée d'un film documentaire introductif portant sur les objectifs et les chantiers de l'UEMOA.

La deuxième communication, présentée par Mme Hélène GUISSOU, Directeur des Transports Terrestres et Maritimes au Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, a eu pour thème : « La libre circulation des biens et le programme de facilitation des transports au sein de l'UEMOA ». *(Suite en page 4)*



Le bureau de séance à la cérémonie d'ouverture des travaux, présidée par le Ministre de la Communication et de la Formation Civique, Monsieur Gahoun HEGBOR, en présence du Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Monsieur Ismaïl BINGUITCHAFARE, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA.



Les participants posant avec le Ministre de la Communication et de la Formation Civique, Monsieur Gahoun HEGBOR et Commissaire chargé du Département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Monsieur Ismail BINGUITCHARE.

L'exposé de Mme Hélène GUISSOU a été appuyé par un film documentaire sur la facilitation du transport sur le corridor Téma-Ouagadougou-Bamako qui retrace les difficultés, les tracasseries policières et douanières et les mesures prises pour lever ces barrières et assurer la fluidité du trafic.

Le cas de la facilitation des transports au Togo a été également exposé à travers une communication intitulée « L'Opération Solidarité sur la Mer » présentée par M. Kokou BIGNANG, Coordinateur de « L'Opération Solidarité sur la Mer », un projet mis en œuvre depuis avril 1994 par le Port Autonome de Lomé, en vue d'assurer la sécurité des marchandises au Port et sur la Nationale N°1.

Le Directeur de la Communication, de la Documentation et des Archives, Monsieur Badjibassa BABAKA a, quant à lui, entretenu les participants sur « le Rôle des médias dans la mise en œuvre des réformes relatives à la libre circulation des personnes et des biens ».

Le séminaire a été aussi l'occasion pour le Réseau de faire le bilan des activités réalisées et d'adopter son programme d'action.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé des recommandations à l'endroit de la Commission et aux Etats membres, notamment :

- l'organisation régulière des rencontres d'échanges entre les journalistes de l'espace UEMOA ;
- l'implication et l'intégration des journalistes dans les diverses structures de supervision de la libre circulation des personnes et des biens.

Ouagadougou
Atelier de validation de
l'Etude relative à l'élaboration
d'un Programme Indicatif
Régional de Développement
Urbain dans les Etats
membres de l'UEMOA

Du 22 au 24 août 2007, s'est tenu à Ouagadougou, l'atelier de validation de l'étude relative à l'élaboration d'un Programme Indicatif régional de Développement Urbain dans les Etats membres de l'UEMOA. Il a regroupé les Responsables nationaux chargés de l'Aménagement du Territoire, les Directeurs nationaux d'Urbanisme, les Présidents des Associations Nationales des Maires et les représentants des Universités, des institutions de recherche et de développement ainsi que les experts du Groupe de Recherche et d'Aide à la Décision (GERAD).

Les objectifs de la réunion, à savoir :

- corriger et compléter les informations contenues dans le projet de programme ;

- améliorer les orientations suggérées par le bureau d'étude pour une meilleure gestion des villes et la structuration de l'espace communautaire ;
- apprécier les composantes du programme proposé, les mécanismes de sa mise en œuvre et de son suivi ;
- faire des recommandations visant à faciliter l'adaptation et l'intégration du programme régional dans les politiques nationales.

A l'issue des débats, les participants ont validé le rapport provisoire et formulé à l'endroit de la Commission, les recommandations ci-après :

- la redynamisation et l'élargissement

du réseau des acteurs de l'aménagement du territoire ;

- l'accélération de la mise en place des Antennes nationales de l'Observatoire Régional d'Analyse Spatiale du Territoire Communautaire (ORASTEC) dans les pays membres, en vue de disposer d'une banque de données fiables ;
- l'organisation, dans les meilleurs délais, d'un forum régional sur le concept, la définition et les profils de « la ville » dans l'espace UEMOA.

Ouagadougou
Réunion du Groupe de travail
sur le traitement fiscal des
provisions constituées par les
banques et établissements
financiers

Le Groupe de travail sur le traitement fiscal des provisions constituées par les banques et établissements financiers en application de la réglementation bancaire, s'est réuni à Ouagadougou, les 16 et 17 août 2007.

L'ordre du jour comportait les points suivants :

- présentation, par la Commission, de la problématique de la déductibilité fiscale des provisions bancaires constituées en vertu des règles prudentielles ;
- présentation, par la BCEAO, des dispositions de la réglementation prudentielle relatives à la constitution des provisions bancaires ;
- présentation, par les Etats, de leur pratique en matière de provisions bancaires, avec l'évaluation de l'impact de la déductibilité des provisions et la proposition d'un régime harmonisé des provisions bancaires constituées en vertu des règles prudentielles ;
- présentation par la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA (FAPBEF), des résultats du séminaire organisé à Dakar, en juillet 2007, avec le Forum des Administrations Fiscales et de l'étude d'impact de la non-déductibilité ;
- adoption d'un avant-projet de directive sur le traitement fiscal des provisions constituées par les banques.

Le groupe a été mis en place en vue de trouver une solution appropriée au traitement fiscal des provisions précitées et de mettre fin à la divergence entre, d'une part, les règles comptables et prudentielles applicables aux banques et établissements financiers et, d'autre part, les dispositions fiscales.